



Gestion des salaires

Le service de gestion des salaires a pour but de décharger les pharmacies des soucis que sont le calcul des salaires de leurs différents collaborateurs et collaboratrices et l'obligation de fournir en fin d'année, les différents documents conformes à la législation sociale et fiscale du moment. Ce service nécessite d'être titulaire d'un compte de dépôt OFAC.

Tous les types de salaires sont gérés par ce service : salaire mensuel fixe ou variable, salaire journalier, salaire horaire, ainsi que les gratifications, indemnités, remboursements de frais et impôt à la source.

Le service salaire comprend :

- le calcul et le versement des salaires de la manière souhaitée
- l'établissement et l'envoi des décomptes de salaires (pour la pharmacie et l'employé)
- la mise à jour des dossiers des employés en cas de modification
- l'information annuelle :
 - décomptes AVS
 - certificats de salaire pour les impôts
 - volumes des salaires pour les compagnies d'assurance (calcul définitif des primes)